

URPS DES CHIRURGIENS-DENTISTES REGION HAUT- DE - FRANCE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 juin 2017

QUI S'EST DEROULEE A LA MAISON DES URPS 118 bis rue Royale. LILLE

Membres présents :

- Dr BALBI Thomas,
- Dr BARDE Hervé,
- Dr BAELE Hervé,
- Dr BISERTE Marie,
- Dr CHARBIT Sylvain,
- Dr COPPI Jean Paul,
- Dr DRANCOURT Jacques,
- Dr HERLEM Jean Pierre,
- Dr LEMAN Christophe,
- Dr MERAC Annie,
- Dr MERESSE Régis,
- Dr SILBERBERG Maud
- Dr SZPAK Peggy.

Membres excusés :

- Dr CORDET DRON Marianne. Pouvoir donné au Dr BAELE Hervé
- Dr LEVEL Philippe. Pouvoir donné au Dr COPPI Jean Paul

Le président ouvre la séance. Les Dr LEMAN, et BAELE seront en retard du fait des manifestations.

Onze membres sont présents :

- le Dr CORDET DRON Marianne absente, a donné un pouvoir au Dr Hervé BAELE.
- le Dr LEVEL Philippe absent, a donné un pouvoir au Dr Jean Paul COPPI.

Madame Charlotte MOREELS est invitée aux débats

Le quorum étant atteint l'Assemblée peut normalement se dérouler.



1/ Approbation du PV de l'AG du 08 décembre 2016.

Par email : 1^{ère} page : Le Dr LEMAN nous a fait remarquer que nous étions 14 et non 13 lors de l'AG du 08 décembre.

Modification : « *le Président ouvre la séance. Treize membres sont présents* » remplacé par « ***le Président ouvre la séance. Quatorze membres sont présents*** »

En séance. Le Dr MERESSE demande de préciser dans le PV ce que signifie « *augmenter la transversalité* ». Après réponse du président sur les notions de « *transversalité inter disciplinaire* », et sur le fait qu'après discussion sur l'approbation de PV d'Assemblée Générale ne peut en aucun cas revenir sur la chose votée (le rapport moral annexé a été lu, discuté et voté en AG). **Modification rejetée.**

Le Dr HERLEM demande les modifications suivantes au point 5-2 du procès-verbal :

« *Le loyer est de 1735€ HT /mois et comprend le salaire de la secrétaire,* » mettre à la place « *une partie du salaire de la secrétaire* »

Et plus loin « *Salaire de la secrétaire qui fait doublon avec celui du (de la) chargé(e) de missions* » par « *fera doublon* ». **Modification rejetée.**

Le Président et le Dr CHARBIT précisent que les procès-verbaux sont envoyés à chaque membre de l'Assemblée par courrier recommandé au minimum 15 jours avant. Il serait profitable de bien vouloir faire parvenir les observations, par email, avant la réunion ce qui permettrait de gagner du temps en séance et le cas échéant de vérifier la concordance des propos avec les enregistrements.

Vote 2 Contre Dr MERESSE et Dr HERLEM
1 abstention Dr SZPAK
12 votes Pour

Le PV de l'Assemblée Générale du 08 décembre est adopté.

2/ Présentation de Mme Charlotte MOREELS, Chargée de mission de notre URPS:

La candidature de Mme Charlotte MOREELS a été retenue. Anciennement employée à l'ORS de Lille, elle a fait des études « d'ingénierie et management de la santé », elle est également titulaire d'un master de sociologie de la santé.

Elle est embauchée depuis le 02 mai 2017 et sa période d'essai se terminera fin octobre 2017.

Le Dr LEMAN n'étant toujours pas arrivé nous nous proposons de passer au point 6 et de revenir sur les points 3,4, et 5 plus tard.



6/ Rapport moral (Dr BALBI, Dr COPPI)

Point sur les actions, commissions, formations, communications et décisions interactives.

A – C.R.S.A. : Il s'agit d'une commission consultative qui fait remonter les observations à l'ARS. Le

Président était présent lors de la réunion du 24 janvier 2017 où il a participé à un atelier portant sur le diagnostic du PRS1 et pour l'élaboration du PRS2 qui débutera en janvier 2018, il comprendra 8 thématiques et 22 chantiers.

Nous nous sommes inscrits dans 6 thématiques du PRS2 où nous pensons avoir le plus de chances de faire entendre notre voix. Nous avons participé aux ateliers (Comportement favorable à la santé, le vieillissement, les maladies cardiovasculaires, relations mère-enfants, etc...).

B - O.N.D.P.S. : (Observatoire National de la Démographie des Professions des Santé) Le Président

était présent, il y a été, une nouvelle fois, présenté le PRS2. Personne au sein de cette de réunion n'est capable de définir les besoins en praticiens. La discussion ne porte que sur la densité et non sur les besoins il n'y aucun levier pour agir.

C- CODAMUTS : aucune réunion n'a été programmée

D - C.T.S. : (Conseils Territoriaux de Santé) Ils remplacent les conférences de territoire. Découpage

en 6 territoires, Aisne, Oise, Somme, Hainaut, Métropole Flandre, Pas-de-Calais. Les libéraux représentant 80% de l'offre des soins n'existent ni dans les bureaux, ni dans les commissions dans chaque CTS. Les membres des URPS se sont présentés partout et n'ont obtenu aucun poste. Des ateliers ont été mis en place notamment sur la démographie.

E - C.E.S.P. : (Contrat d'Engagement Service Public) Financement des études des étudiants qui acceptent de s'installer en zones sous dotées (déterminées par l'ARS au niveau national) à hauteur de 1100€ nets par mois.

La convocation est arrivée très tard, le 17 novembre pour une réunion le 21 novembre, car la convocation de la faculté adressée fin octobre au Dr MERESSE n'a été retournée par ses soins, sans en prévenir le bureau de l'URPS, qu'au début de novembre et en ne donnant que l'adresse postale du président. Le Dr BALBI regrette cette façon de faire et précise que nous possédons tous les adresses, les mails, et les portables de chacun et que si le Dr MERESSE avait transmis ce document directement nous aurions pu faciliter la sélection de ces étudiants, et favoriser nos futurs confrères.

Cette attitude est néfaste et nous discrédite auprès des instances professionnelles.

Le Président a assisté à la seconde réunion.

F- Projet Handicap en partenariat avec l'ARS, le CREAI et le CISS, élaboration d'un audit de sensibilisation des professionnels libéraux (inter professionnel) face aux personnes en situation de handicap. La question économique se posera.



G - HANDIDENT Réunion ce matin Présentation de la structure dont nous sommes membre de droit. Mais l'ancienne équipe et les anciens destinataires des courriers n'ont pas fait suivre les informations.

H - CORSSIS : (Comité Régional Stratégique des Systèmes d'Information de Santé)Dans le cadre du déploiement des systèmes d'information de santé et de la télémédecine, l'ARS HDF modifie l'organisation jusqu'alors en place (Matiss en NPDC et e-santé Picardie), pour ne créer qu'une organisation sur l'ensemble du territoire Hauts-de-France. Cette instance sera chargée de l'échange des données médicales (communication transversales) par voie dématérialisée. Les anciennes URPS ne faisaient pas partie de cet organisme. Le président est donc intervenu pour que les chirurgiens-Dentistes puissent y participer, ce que les ARS ont accepté. Les réunions devraient se mettre en place en 2018.

I - ETP : Le Dr BISERTE nous expose son rôle dans sa mise en place, et la nécessité d'y intégrer les praticiens volontaires Rendre le patient acteur de sa santé.

Le Dr MERESSE demande pourquoi l'URPS s'y intéresse quel est l'intérêt pour les praticiens, alors que l'UFSB le fait déjà ?

Le Dr LEMAN et le Dr BISERTE exposent et confirment la nécessité d'y participer.

3/ Bilan financier (activités et trésorerie) pour l'exercice 2016.

4/ Approbation des comptes arrêtés au 31/12/2016

5/ Affectation du résultat

A la demande du Président les points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour dont les intitulés sont rappelés ci-dessus seront traités ensemble.

Présentation des comptes (voir document en annexe).

Compte de résultat : excédent de 271 006€

Rapports du commissaire aux comptes (rapports sur les conventions réglementées et rapport sur les comptes annuels) : les comptes présentés ont été vérifiés par le commissaire aux comptes qui certifie que « *les comptes annuels sont en regard des règles et des principes comptables français réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat de l'exercice écoulé ainsi que la situation du patrimoine à la fin de l'exercice* ».

Présentation de la trésorerie :

Arrêté des comptes la veille le 14 juin 2017 :

- compte courant 169 240 €
- compte livret 782 595€
- compte titres 50000€

Commission de contrôle : le Dr LEMAN expose les conditions de rédaction de son rapport. Il estime que sa mission serait de vérifier l'ordonnancement des dépenses de l'URPS en ayant les décisions de bureau et les décisions d'AG de manière à vérifier que l'utilisation des fonds est en rapport avec le fonctionnement de l'association. Notamment les frais de missions, les frais de vacation, les frais de déplacements. Il regrette selon lui le manque de transparence. Il propose de nous envoyer son rapport par mail.

Le Dr BISERTE (membre de la commission) intervient pour dire qu'elle ne comprend pas ce





discours puisque la commission s'est réunie et a acté le fait que le Dr CORDET DRON Marianne devait se charger de la rédaction du rapport. Ce dernier a été adressé à tous, par email, avant la réunion.

L'expert-comptable répond que les opérations comptables sont conformes et que les procédures internes restent notre affaire.

Lecture est faite par le Dr BISERTE du rapport de la commission de contrôle (ce document figure en annexe).

Rapports du commissaire aux comptes (rapports sur les conventions réglementées et rapport sur les comptes annuels).

Compte prévisionnel : le document est annexé à ce PV.

Nouveau poste comptable: salaires et charges de Mme Charlotte MOREELS

Résultat prévisionnel : + 146 970€

Point 3	Vote 15 pour	Adopté à l'unanimité
Point 4	Vote 15 pour	Adopté à l'unanimité
Point 5	Vote 15 pour	Adopté à l'unanimité

7/ Approbation des modifications des Statuts et du Règlement Intérieur (annexe 1 et 2 ci jointes)

Aucune remarque sur les annexes

Vote 15 pour

Adopté à l'unanimité

8/ La SCI Euradentaire:

Le point sur la situation : L'AG de la SCI EURADENTAIRE prévue initialement en janvier 2017, pour acter notre départ et déterminer la valeur des parts, a été annulée, nous avons demandé la tenue d'une nouvelle AG, par l'envoi d'un courrier recommandé à tous les membres de la SCI. La nouvelle AG s'est tenue le jeudi 6 mai 2017.

La valeur de nos parts est évaluée (par rapport à l'exercice 2016) à 79 000€.

Le conseil de l'Ordre Régional se porte acquéreur à deux conditions : une réduction à 76 000€ et un règlement en trois annuités égales.

Le Dr MERESSE regrette la perte de valeur, réexplique, une nouvelle fois, son point de vue (en lisant un texte préparé) très critique sur le fonctionnement de notre URPS.

Le Dr BAEELDE lui rappelle que lors de l'AG de l'ancienne URPS NPC, qui avait consacré l'achat des parts, les membres lui avaient dit qu'il n'était pas opportun d'investir dans des parts de SCI, juste avant les élections, et qu'ils avaient voté contre cette proposition.

Vote pour 76 000€ en trois annuités

Vote 2 Contre Dr MERESSE et Dr HERLEM

13 Pour

Adopté

9/ Projets URPS et Inter URPS 2017/2018

En plus des très nombreux points repris au paragraphe 6

Groupe de travail sur PRS2,

Projet transversal avec les URPS Pharmaciens sur les cosmétiques et la périnatalité, (bisphénol, anneau dentaire, biberon, etc...)





Création avec les biologistes d'une plaquette sur les prescriptions biologiques, les nouveaux coagulants, les biphosphonates.

Avec les SF les prescriptions et les soins chez la femme enceinte, etc...

10/ Questions diverses :

Plaquette de présentation de l'URPS

Logo : Notre logo a été soumis au Conseil Régional qui le trouvant trop ressemblant a refusé son utilisation. Pour le nouveau logo la France a été stylisée sous forme d'un hexagone violet.

Vote	1 contre Dr HERLEM
	1 abstention Dr MERESSE
13 Pour	Adopté

Site internet :

Proposition du Président de la possibilité d'un vote électronique : l'ensemble des membres de l'AG donnent leur accord pour la possibilité d'un vote électronique par email, où chacun s'engage à accuser réception du projet de vote. Les modalités de ce vote seront inscrites au Règlement intérieur et feront l'objet d'une discussion et d'un vote lors de la prochaine AG.

Vote 15 Pour	Adopté
---------------------	---------------

CCDéli : Nous sommes sollicités pour le financement des CCDéli, dont les montants sont extrêmement variables. Le bureau a décidé d'allouer un montant de 300€ maximum sous la condition de nous fournir la facture et la liste d'émargement.

Selon le devenir des CCDélinotre position sera amenée à évoluer.

Demande officielle aux liquidateurs de l'URPS NPC :

De nous fournir : - les factures manquantes (ordinateur, meubles, immobilisations)
- les relevés de comptes
- les livres de comptes
- l'inventaire.

A défaut, le bureau sera contraint de faire une demande officielle par lettre recommandée

Commission de contrôle : l'Assemblée Générale propose un vote électronique pour l'élection des membres de cette élection en deux temps 1/ candidature par courrier électronique 2/ vote par courrier électronique pour élire les membres à cette commission.

Vote 15 Pour	Adopté
---------------------	---------------

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le Secrétaire Général
Jean Paul COPPI

Le Président
Thomas BALBI

